





# **LIVRE 2 //**

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

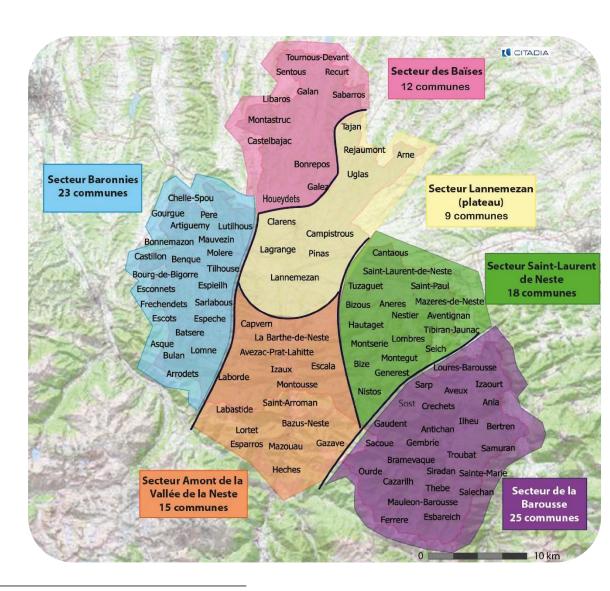
# Un territoire vaste, composé de plusieurs bassins de vie //



Le territoire du SCoT Piémont du Pays des Nestes offre plusieurs visages entre montagne, vallées et plaines. Si la ville de Lannemezan constitue le pôle principal de ce territoire, plusieurs bassins de vie, aux zones d'influences plurielles, sont à appréhender.

La stratégie globale d'aménagement de l'espace doit être établie à l'échelle des 100 communes qui composent le territoire mais la déclinaison des orientations d'aménagement doit tenir compte des particularités de chaque bassin de vie. L'attractivité, que ce soit en matière résidentielle ou économique n'est pas homogène, chaque commune doit trouver sa place dans l'armature territoriale proposée.

Le SCoT, à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables, veille à équilibrer le développement, en tenant compte du contexte local et des aspirations des élus et de la population locale.



# Les pré-requis du projet de territoire//



Le Pays des Nestes est un territoire pluriel : montagnard, agricole, mais aussi industriel, commercial et de services, ... Pour que le territoire du Pays des Nestes se développe, se modernise, il est impératif de travailler à la fois sur :

- le développement économique, afin d'attirer une population plus nombreuse et d'assurer le renouvellement générationnel,
- le maintien et le développement des services qu'ils soient scolaires, médicaux, sportifs, culturels...
- la rénovation du patrimoine bâti (logements vacants notamment) et le développement d'une offre en logements adaptée aux attentes de la population (accès extérieur, vues, confort thermique...);
- la préservation et la valorisation des paysages et de l'environnement, principaux ferments d'attractivité;
- la modernisation des infrastructures de communication, que ce soit pour se déplacer (fer, route, air, transports collectifs...) ou pour échanger (réseau très haut débit, téléphonie mobile...).

Sans être exclusifs, ces axes de travail sont majeurs. Le renouvellement générationnel, voire la croissance démographique, nécessite des actions fortes dans l'ensemble de ces domaines. Le SCoT, à travers les orientations qu'il propose, vise à coordonner les actions sur ces différents axes de travail en veillant à assurer une complémentarité entre les pôles, les communes « péri-urbaines » qui connaissent une croissance forte, les communes rurales et les communes de montagne ou de piémont en déprise. Il est important que le territoire du Piémont du Pays des Nestes anticipe les besoins et programme son développement, en priorisant les actions liées aux services/équipements et à l'emploi.

# Quelles dynamiques & quels projets pour les 20 ans à venir ? //

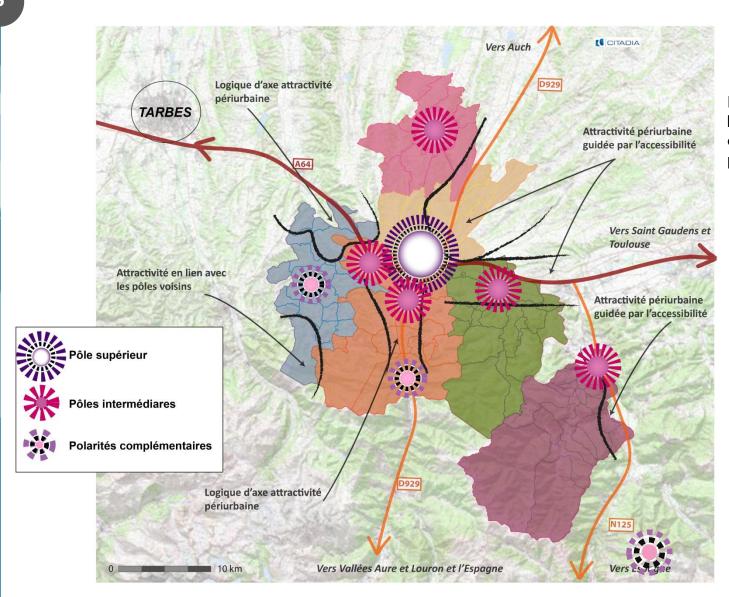


Le SCoT est un outil prospectif de cadrage qui doit permettre de porter, à l'échelle des Communautés de Communes et des Communes, un projet d'aménagement cohérent. L'objectif n'est pas de « prévoir l'avenir » mais d'anticiper les besoins liés au développement en croisant l'ensemble des politiques du logement, des équipements, du développement économique, des déplacements, etc.

Après avoir étudié plusieurs scénarios de développement, orientés sur l'accueil de populations nouvelles, le projet a été décliné sous l'angle des besoins en logements. Il est proposé, dans le cadre de ce SCoT, de proposer un schéma de développement qui permette l'accueil d'une croissance démographique annuelle moyenne de l'ordre de 1%. Cette orientation permettrait de faire passer la démographie des 100 communes du territoire de 25500 habitants à un peu plus de 31000 habitants, pour un besoin de l'ordre de 4100 logements à réhabiliter (sortie de vacance) ou à créer (dont une partie destinée à la résidence secondaire).

Il est important de préciser que la croissance démographique et résidentielle ne sera pas homogène, certains secteurs, du fait de leur positionnement géographique, du relief, de l'offre foncière et immobilière, seront plus à même de se développer que d'autres. L'objectif premier du SCoT est de veiller à garantir un aménagement durable et cohérent du territoire, en s'appuyant sur les forces de chacune des composantes. Au regard des éléments pointés dans le diagnostic, il est proposé de renforcer l'armature du territoire en favorisant le développement des communes bien équipées ou positionnées sur des axes stratégiques. L'objectif est de disposer, sur le territoire, de pôles forts qui puissent être suffisamment attractifs pour rayonner sur les communes voisines et ainsi faire bénéficier les communes rurales de leurs équipements pour les rendre attractives également.

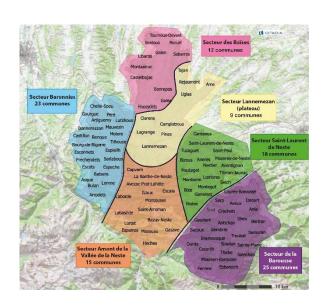




Rechercher un équilibre dans le développement entre les communes rurales et les polarités:

- → +2000 logements sur les communes rurales
- → +1100 logements sur les pôles intermédiaires et complémentaires
- → +1000 logements sur Lannemezan





Nombre maximal de logements attendus à 20 ans (hors pôles) sur :

Secteur Barousse: 280

Secteur Amont: 350

Secteur Baronnies: 240

Secteur Plateau: 400

Secteur Neste: 400

Secteur Baïses : 250

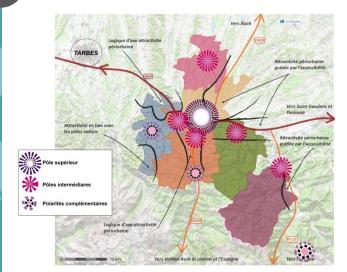
#### 1. Accompagner le développement des communes rurales

Le territoire est composé principalement de communes rurales, il est important qu'elles puissent se développer, en complémentarité des pôles. Sur les secteurs ruraux, les objectifs de production représenteront la moitié de l'offre en logement développée à l'échelle du SCoT.

Une attention particulière devra être portée sur la qualité de l'offre en logement, pour permettre aux ménages d'accéder à une offre différente. Celle-ci veillera à être organisée au cœur et autour des bourgs et hameaux principaux, en privilégiant la rénovation des bâtis vacants tout en permettant la création d'une offre nouvelle adaptée aux caractéristiques des sites. Ce développement permettra de répondre à d'autres attentes que l'offre proposée sur les pôles (vie de village, bâti de caractère bien inséré dans le paysage bâti et naturel, etc.).

La « limitation » des objectifs de productions de logements est liée principalement à l'éloignement des équipements et à l'absence de réseaux efficaces de transports alternatifs à la voiture. Les objectifs, en matière de modération de la consommation foncière seront moindres que sur les pôles. Le rythme de développement des communes rurales devra tenir compte des capacités en équipements (notamment des équipements mutualisés), ainsi que de leur attractivité (certaines communes, plus accessibles, sont sujettes à une pression foncière et immobilière plus marquée). Les projets de développement urbain devront, dans tous les cas, veiller à respecter l'armature urbaine des bourgs et l'intégration du bâti nouveau dans l'environnement.





Nombre maximal de logements attendus à 20 ans sur :

Bourg de Bigorre : 80

Hèches : 110

Mauléon-Barousse : 50

# 2. Structurer les pôles complémentaires de Hèches, Bourg de Bigorre et Mauléon Barousse

Les trois pôles complémentaires sur le territoire n'ont pas les mêmes finalités.

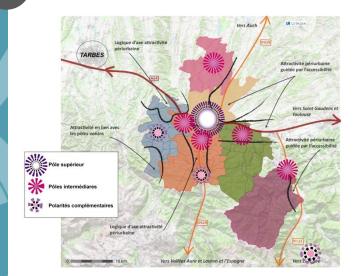
Sur le secteur des Baronnies, il n'y a pas à ce jour de réel pôle identifié. Cette partie du territoire est sous influence de plusieurs pôles voisins (Bagnères de Bigorre, Capvern, Lannemezan), et les communes rurales qui le composent disposent, pour certaines d'entre-elles, de quelques équipements. A travers le SCoT, l'objectif est de conforter le pôle de Bourg de Bigorre qui dispose de quelques équipements et qui est relativement accessible pour les communes voisines.

La commune de Hèches connait une croissance modérée et continue, liée principalement à sa position géographique sur l'accès aux vallées d'Aure et du Louron (et à l'Espagne). Cette commune, située entre Lannemezan et Arreau est attractive notamment pour des familles qui travaillent sur les vallées (coût du logement plus raisonnable sur Hèches) ou dont l'un travaille dans les vallées et l'autre sur Lannemezan par exemple. A travers le SCoT, l'objectif est de conforter ce pôle en proposant une offre en logements structurée et diversifiée, une offre économique complémentaire des autres pôles (artisanat ...) et des équipements de qualité.

La commune de Mauléon-Barousse est un pôle de service historique du territoire. Après avoir été fragilisé, il redevient attractif, notamment du fait de sa position de carrefour et d'accès au port de Balès. Ce pôle mérite d'être conforté.

Sans être voués à devenir des pôles intermédiaires, ces pôles complémentaires sont important pour maintenir de l'attractivité sur les communes rurales du territoire.





Nombre maximal de logements attendus à 20 ans sur :

· Loures Barousse: 150

Saint Laurent de Neste : 165

La Barthe de Neste : 240

Capvern: 240

• Galan: 100

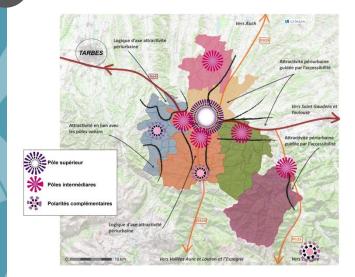
#### 3. Conforter les pôles intermédiaires de Loures Barousse, Saint Laurent de Neste, La Barthe de Neste, Capvern et structurer un pôle complet sur Galan

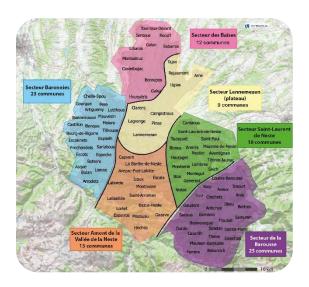
Les pôles intermédiaires sont essentiels dans la structuration du territoire. Ces communes offrent un niveau de service important pour les bassins de vie qui y sont liés. L'offre en équipements, commerces et services, de ces communes permet de répondre à une grande part des besoins hebdomadaires des ménages du territoire (alimentation, accès au sport et à la culture, accès à une offre médicale de base...).

Afin d'éviter la fragilisation des territoires ruraux, due à l'éloignement croissant des services à la population (commerces de proximité fixes ou ambulants, accueil des enfants en pré-scolarisation ou sur des établissements scolaires structurés, accès aux médecins...), il est proposé de conforter les pôles. Il est proposé notamment de renforcer l'offre en logements sur ces communes qui ont eu tendance a perdre du poids au fil des ans (à l'image de la commune de Galan).

Tout comme pour Lannemezan, du foncier destiné aux services et équipements pourra être réservé dans les documents d'urbanisme de ces communes, en veillant à privilégier du foncier proche des centre-bourgs.







#### 4. Renforcer Lannemezan

La commune de Lannemezan constitue un pôle important entre Tarbes et Saint Gaudens. L'aire de chalandise de cette commune dépasse les limites du SCoT et il est important qu'elle reste attractive et qu'elle dispose sur le long terme d'un niveau d'équipement supérieur (services hospitaliers et médicaux, offre commerciale structurée, structure économique, équipements culturels et sportifs variés et de qualité...), ainsi que d'une offre diversifiée de logements.

Afin de permettre à la ville de Lannemezan (en complémentarité avec Capvern) de développer son offre de services, il est proposé que le secteur du plateau accueille de 30 à 33% de la croissance globale du territoire du SCoT. Le nombre maximal de logements attendus à 20 ans sur Lannemezan est de l'ordre de 1000 unités (en réhabilitation et extension, en veillant à privilégier les centralités et leurs abords pour constituer une réelle centralité).

Au-delà de la question du logement, du foncier pourra être réservé pour développer les équipements, activités, commerces et services en veillant à optimiser cependant les friches et espaces sous occupés avant extension sur des espaces agricoles et naturels. Une attention particulière sera portée au maintien d'un équilibre dans la répartition géographique des équipements, notamment sur l'équilibre entre centre et périphérie (en donnant la primeur au centre dès que cela est possible). Un offre périphérique pourra être envisagée, notamment pour répondre à un besoin sur les offres commerciales manquantes du territoire (ameublement, équipements extérieurs, maison, etc.)





#### UN TERRITOIRE A CONFORTER ET INSCRIRE DANS LE MAILLAGE REGIONAL

- · Une politique de l'habitat à adapter à l'évolution de la structure de la population ;
- Une structure multipolaire à affirmer ;
- · Une politique de déplacements à développer.



#### UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE À DÉVELOPPER

- Renforcer et développer l'économie locale;
- · Diversifier et consolider l'économie agricole ;
- · Accompagner et poursuivre le développement industriel ;
- · Renforcer l'attractivité touristique, thermalistique et de santé du territoire.



#### UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF, PRENANT APPUI SUR LE PATRIMOINE BÂTI ET LES PAYSAGES

- Consommer moins d'espace, diversifier les formes urbaines ;
- · Réinvestir en priorité les centres-bourgs et hameaux déjà structurés ;
- Adapter les logiques d'urbanisation aux caractéristiques paysagères et patrimoniales propres à chaque unité paysagère du territoire;
- · Préserver les paysages agricoles et forestiers en évitant le mitage de ces espaces par l'urbanisation.



#### DES ESPACES NATURELS RICHES À PRÉSERVER ET VALORISER

- Choisir un urbanisme conciliant développement des activités humaines et valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues;
- · Valoriser et préserver les structures paysagères et éléments de patrimoine ;
- · Limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances ;
- Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions) et la préservation de la ressource en eau ;
- · Poursuivre les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique.



### UN TERRITOIRE A CONFORTER ET INSCRIRE DANS LE MAILLAGE REGIONAL

Le territoire du SCoT du Piémont du Pays des Nestes est un secteur qui présente des atouts indéniables de développement (proximité de l'A64 permettant un accès aisé à Tarbes et surtout à l'agglomération Toulousaine, desserte TER en cours d'amélioration, qualité des paysages et du cadre de vie plus largement, prix du foncier et de l'immobilier raisonnable, pôles d'équipements bien dotés, ...). Pour autant le territoire ne bénéficie pas pleinement de la dynamique régionale, le projet est donc d'inscrire plus largement le territoire dans cette dynamique en travaillant à la fois sur l'offre en logements, les équipements et l'accessibilité.

#### Une politique de l'habitat à adapter à la structure de la population

- Offrir des capacités de développement de l'offre en logements pour permettre l'accueil de nouveaux habitants ;
- o Encourager la diversification du parc de logement afin de répondre à la demande actuelle et aux besoins futurs :
  - Favoriser la réadaptation des logements anciens pour répondre aux attentes de la population vieillissante (accessibilité, isolation...) et des familles (taille des pièces, confort thermique ...);
  - Maintenir l'équilibre générationnel en encourageant l'accueil de jeunes ménages. Il est important de proposer des constructions neuves et des réhabilitations de qualité, dans un budget raisonnable.
- o Agir sur les logements vacants en veillant à faciliter leur remise sur le marché.

Le SCoT du Piémont du Pays des Nestes prévoit l'accueil de 4000 à 4100 logements environ sur 20 ans, dont une part significative devra être produite en sortie de vacances des logements.



# UN TERRITOIRE A CONFORTER ET INSCRIRE DANS LE MAILLAGE REGIONAL

#### Une structure multipolaire à affirmer

- Maintenir et renforcer les services et équipements existants notamment sur les pôles identifiés (cf. schéma ci-contre);
- Favoriser le développement au cœur (ou à proximité immédiate) des bourgs principaux afin d'accompagner le maintien et le développement de l'offre de services et équipements;
- Assurer un renouvellement générationnel sur l'ensemble du territoire en incitant à créer une offre en logements adaptée, qui permette à minima de satisfaire les besoins liés au desserrement des ménages;
- o Palier les « zones blanches » en matière de desserte numérique et téléphonique.

# Logique d'axe attractivité priurbaine guidée par l'accessibilité Vers Saint Gaudens et Foulouse Attractivité en lien avec les pôles voicins Pôle supérieur Pôles intermédiares Logique d'axe attractivité périurbaine guidée par l'accessibilité Vers Saint Gaudens et Foulouse Attractivité périurbaine guidée par l'accessibilité Vers Saint Gaudens et Foulouse Attractivité périurbaine guidée par l'accessibilité Vers Saint Gaudens et Foulouse Vers Saint Gaudens et Foulouse

#### Développer les stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire

- Améliorer les échanges entre vallées et piémont en concertation avec les territoire riverains;
- Renforcer les liaisons et harmoniser les services de transports aux abords de Lannemezan;
- Assurer le maintien d'une offre ferrée de qualité (accessibilité à Tarbes, St Gaudens, Toulouse, Luchon, etc. par des arrêts plus fréquents en gare de Lannemezan et Capvern);
- o Assurer la liaison station thermale de Capvern aux gares de Capvern et Lannemezan;
- Développer des alternatives aux déplacements en véhicule individuel comme le TAD (transport à la demande), le covoiturage ou les déplacements doux pour les déplacements de proximité;
- Créer la voie verte de liaison entre Lannemezan et Arreau. Des « ramifications » en liaisons douces complémentaires seront également à envisager pour relier la voie verte, colonne vertébrale qui fera le lien avec le territoire voisin au sud ;
- Améliorer la mobilité des personnes porteuses d'un handicap.



#### **UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE A DEVELOPPER**

SCOT

Le territoire du SCoT du Piémont du Pays des Nestes est doté d'une économie plurielle dont la structure est relativement équilibrée et intègre à la fois des activités de production, de fabrication et des activités tertiaires et de services. La stratégie de développement économique, historiquement portée par les communes, puis les Communautés de Communes, doit aujourd'hui être pensée à l'échelle du SCoT en intégrant les interactions avec les territoires voisins. Si le schéma des espaces d'accueil et de développement d'activités économiques mérite d'être porté dans le cadre du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT, 3 grandes orientations sont proposées dans le cadre du PADD.

#### Renforcer et développer l'économie locale (principalement présentielle)

- Renforcer l'armature commerciale du territoire et favoriser le développement de nouveaux commerces de proximité dans les zones peu équipées;
- Veiller à assurer un équilibre entre l'offre commerciale de centralité et l'offre de périphérie (notamment autour de Lannemezan) en maîtrisant le développement des zones commerciales et en favorisant le renouvellement urbain ;
- Renforcer l'armature commerciale, notamment sur les offres manquantes sur le bassin de Lannemezan : ameublement, équipements extérieurs, maison, etc.
- Maintenir et développer le commerce et l'artisanat local, en proposant des outils adaptés aux besoins de ces entreprises et une complémentarité entre l'accueil sur des sites dédiés (zones d'activités par exemple) et l'accueil au sein des espaces bâtis (mixité de fonction) ;
- Renforcer la desserte numérique du territoire, afin de faciliter l'accueil d'entreprises sur tout le territoire et proposer un modèle alternatif à la concentration des activités;
- Favoriser le développement de nouvelles économies (croissance verte, économie sociale et solidaire...) et de nouveaux mode de travailler (tiers lieux...).



#### **UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE A DEVELOPPER**

#### Diversifier et consolider l'économie agricole

- Accompagner la valorisation des productions locales en favorisant les circuits courts et la transformation/valorisation sur les lieux de production;
- Assurer la préservation des outils de production (notamment des terres à fort potentiel) et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, notamment hors cadre familial;
- 5 Favoriser la diversification des activités agricoles et agroalimentaires afin de créer une plus forte valeur ajoutée.

#### Accompagner et poursuivre le développement industriel

Le territoire du Piémont Pays des Nestes est reconnu pour sa culture industrielle. Mais au-delà de cet héritage, le territoire est en cours de revitalisation avec l'installation récentes de plusieurs entreprises. Le SCoT vise donc à :

- Accompagner la restructuration de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée;
- Renforcer le pôle chimie du végétal notamment, en lien avec les sites existants bien positionnés à l'échelle régionale (à l'écart des espaces urbanisés, proches des grandes voies de circulation, etc.);
- Poursuivre le développement du pôle métallurgie et aéronautique, en s'appuyant sur les échanges avec les grandes métropoles voisines ;
- Développer de nouvelles filières, en lien avec les ressources locales ou les marchés porteurs (pôle bois, traitement des déchets...) en veillant à limiter les risques de pollutions et les impacts sur l'environnement.

#### Renforcer l'attractivité touristique, thermalistique et de santé du territoire

- Développer l'offre d'hébergement et d'activités touristiques afin d'offrir une offre complémentaire aux vallées et stations en veillant à l'accessibilité des sites;
- Promouvoir un tourisme local qui préserve et met en valeur les richesses et atouts du patrimoine et des milieux naturels.
   L'objectif sera donc de s'appuyer sur les acteurs locaux, en veillant à conforter et diversifier les activités;
- Structurer l'offre en fonction des clientèles qui seront les plus réceptives à ce que propose le territoire ;
- S'appuyer sur les pôles touristiques pour bâtir une stratégie marketing à destination touristique.



Le développement urbain de ces dernières années a été à la fois consommateur d'espace et en rupture avec les structures urbaines traditionnelles. Si le SCoT tend à favoriser le développement du Piémont du Pays des Nestes, secteur attractif, il incite à plus de qualité. A travers ce 3ème axe, le SCoT propose des orientations pour assurer un développement plus respectueux des sites, des paysages et de l'environnement au sens large.

#### Consommer moins d'espace par logement en diversifiant les formes urbaines

Le PADD vise à fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace adaptés au rythme annuel de développement de chaque commune. Le territoire du Piémont et Pays des Nestes souhaite **modérer sa consommation foncière de l'ordre de 25 à 30% par rapport à la dernière décennie**. Les objectifs de modération de la consommation foncière pourront être déclinés à l'échelle communale en proposant une densification accrue sur les communes qui connaissent un développement plus important.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs viendra préciser les contours de cette orientation.



#### Réinvestir en priorité les centres-bourgs et hameaux déjà structurés

- Maintenir la cohérence urbaine des bourgs et des quartiers en favorisant des extensions urbaines de qualité connectées avec les noyaux urbains existants :
  - Concevoir les extensions d'urbanisation de manière à prolonger les principes de circulation (rues, places) et les principes d'implantation des constructions au contact de ces espaces publics dans le même esprit d'organisation des noyaux urbains historiques
  - Prévoir pour les extensions d'urbanisation des densités cohérentes avec celles des noyaux historiques d'accroche
  - Prévoir pour les extensions d'urbanisation un accompagnement végétal inspiré de celui rencontré dans les noyaux urbains historiques
  - Dans les bourgs et les quartiers, préserver les jardins et écrins de végétation jouant un rôle de « respiration »

Ces éléments pourront être adaptés en fonction de la typologie et des singularités des structures historiques des noyaux urbains existants.

#### Redynamiser les cœurs de village, dans le respect du bâti traditionnel hérité

- Valoriser le bâti ancien et patrimonial tout en restant vigilant sur la qualité architecturale des transformations (rénovations, réhabilitations, extensions, ...)
- Veiller à une cohabitation acceptable (en accompagnant la transition) entre l'héritage d'un patrimoine bâti traditionnel de qualité et les implantations de constructions contemporaines
- Améliorer la lecture visuelle des entrées de ville de Lannemezan et des entrées des bourgs patrimoniaux qui présentent aujourd'hui une perte de lisibilité





# Adapter les logiques d'urbanisation aux caractéristiques paysagères et patrimoniales propres à chaque unité paysagère du territoire

- Éviter le développement urbain linéaire continu, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle et impactant les paysages. Organiser l'urbanisation en proposant des plans de compositions adaptés aux attentes des habitants, respectant les sites d'implantation, tout en veillant à intégrer les contraintes techniques ou physiques (assainissement, accès, ...).
- Adapter les logiques d'urbanisation aux caractéristiques du site qui les accueille :
  - Adapter les choix d'urbanisation en fonction des caractéristiques du relief (topographie, ensoleillement) et s'inspirer des modes d'implantation des noyaux urbains historiques (terrasses sur les pentes, accroche aux lignes de crêtes, implantations sur les terrasses, prise en compte du caractère inondable des vallées et recherche du lien à l'eau ...);
  - Prolonger les codes de l'armature urbaine traditionnelle dans la conception de la desserte et des espaces publics;
  - Prendre en compte dans les extensions d'urbanisation les vues et perspectives monumentales (panoramas à 360°, vues majeures sur les Pyrénées, cônes de vue sur les monuments et sites protégés, ...) comme un patrimoine d'intérêt général : prévoir des espaces publics qui valorisent ces vues, éviter les implantations bâties qui obstruent et « privatisent » les vues remarquables...
- Valoriser les bourgs et hameaux en mettant en valeur l'héritage du patrimoine architectural, historique, paysager et vernaculaire
- Préserver la qualité de lecture des silhouettes des bourgs et de hameaux perçues depuis les axes principaux :
  - En maintenant les glacis agricoles/naturels à leur abords, en maintenant des coupures d'urbanisation (espaces naturels);
  - En veillant à ce que les seuils soient lisibles grâce à des implantations de constructions structurantes et/ou à des écrins de végétation qui annoncent l'entrée dans l'espace bâti.



#### Préserver les paysages agricoles et forestiers en évitant le mitage de ces espaces par l'urbanisation

- dentifier et protéger les espaces agricoles et forestiers pérennes ainsi que les espaces ayant un fort potentiel (économique, agronomique et naturel), pour donner aux agriculteurs et sylviculteurs les moyens de développer leurs activités;
- Eviter le mitage des espaces agricoles et forestiers par l'urbanisation;
- Redonner une fonctionnalité aux milieux agricoles, bocagers et forestiers en déprise (palier à l'abandon des terres et des estives, à la fermeture des espaces par une végétation spontanée et parfois invasive, à la suppression des haies ou à la prolifération de haies aux essences inadaptées ou exotiques);
- Informer sur les outils des PLU pour protéger à bon escient l'espace boisé (attention à l'utilisation des Espaces Boisés Classés, parfois contre-productive);
- Permettre et accompagner le changement de destination du patrimoine bâti d'origine agricole, dans le respect des sites et des paysages;
- Gérer les conflits d'usages et de voisinages liés à l'implantation de bâtiments agricoles à proximité des espaces résidentiels ou destinés à le devenir.



L'environnement du Piémont du Pays des Nestes est riche et varié. Il est important de préserver ce capital, qui constitue un facteur d'attractivité indéniable.

# Choisir un urbanisme conciliant développement des activités humaines et valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues

- Maîtriser le caractère « fragmentant » du développement urbain et ménager les continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues : protéger de manière différenciée les différents milieux naturels en fonction de leurs intérêts (réservoirs, corridors) et de leur situation (espaces de vallées, zones intermédiaires);
- Lutter contre la déprise agricole, source de fermeture des paysages et facteur d'appauvrissement de la biodiversité;
- Prendre en compte des enjeux écologiques au sein des projets d'aménagements résidentiels, économiques, touristiques, sportifs : intégrer des principes de restauration de continuité dans la composition des projets.

#### Valoriser et préserver les richesses paysagères et patrimoniales

- Préserver la diversité du patrimoine vernaculaire et des motifs paysagers liés à la tradition du pâturage : aménagements en terrasses sur les versants, murets, cheminements, canaux et torrents, bâtiments en matériaux traditionnels...
- Mettre en valeur les itinéraires patrimoniaux de découverte du territoire du Piémont du Pays des Nestes et remettre en réseau les linéaires de cheminements et de petites routes;
- Préserver la qualité paysagère des routes en balcon, grâce à des choix d'urbanisme appropriés;
- Redonner accès aux berges des cours d'eau.





La biodiversité sur le territoire du SCoT Piémont Pays des Nestes

# Synthèse des enjeux biodiversité sur le territoire du SCoT



Espace à la biodiversité reconnue



Espace à la biodiversité peu reconnue



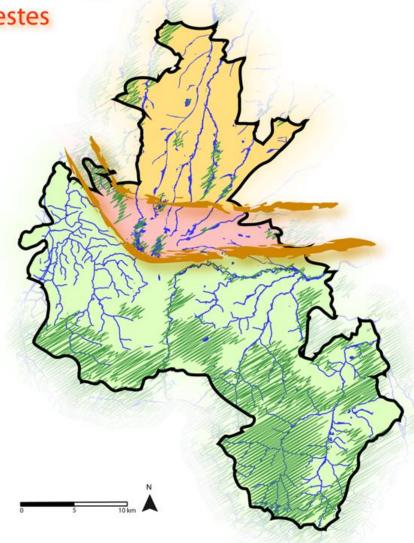
Espace concentrant les obstacles pour la Trame verte et bleue



Réservoirs de biodiversité pressentis pour la Trame verte



Réservoirs de biodiversité pressentis pour la Trame bleue





#### Limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances

- Maîtriser l'urbanisation vis-à-vis des zones exposées aux risques naturels et technologiques;
- Prendre en compte les nuisances sonores liées aux infrastructures dans le développement des communes.

# Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions) et la préservation de la ressource en eau

- Maintenir une qualité globale satisfaisante des cours d'eau du territoire et en priorité de La Neste;
- Garantir la capacité des différentes communes à assainir les effluents d'eaux usées et des eaux pluviales au regard des perspectives de développement du territoire : développer l'assainissement collectif ou semi-collectif (lorsque l'assainissement individuel est peu performant), optimiser les installations existantes performantes en privilégiant le développement raccordable aux réseaux de collecte, organiser le développement fonctionnel de l'assainissement individuel sur les secteurs peu denses;
- Assurer l'approvisionnement en eau potable :
  - Permettre l'homogénéisation de la gestion de l'alimentation en eau potable afin d'optimiser l'exploitation des ressources gérée par l'intercommunalité;
  - Poursuite des efforts engagés dans ce sens d'une protection des captages, d'une sécurisation des réseaux (interconnexions pour garantir une ressource disponible), d'une amélioration de la performance des réseaux.
- Rechercher l'adéquation acceptable entre la gestion globale de la ressource en eau et le développement urbain et économique, l'accueil de structures touristiques et récréatives, les installations hydroélectriques...
- Assurer la pérennité de l'alimentation en eau des exploitations agricoles (canal de la Neste notamment).



#### Poursuivre les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique

- Concevoir une stratégie d'urbanisme sobre en énergies :
  - Lutter contre la précarité énergétique des ménages en améliorant la performance énergétique du parc de logements (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, reconquête du parc vacant...)
  - Privilégier des formes urbaines bioclimatiques : prise en compte de l'exposition et de l'ensoleillement, prise en compte des vents dominants et conditions météorologiques inhérentes au climat de montagne, intégration du végétal pour répondre aux effets d'ilots de chaleur...
  - Intégrer dans les choix de développement la gestion des mobilités favorables à la diminution des émissions de gaz à effet de serre : modes doux pour les déplacements de proximité, accessibilité aux zones d'emplois et d'équipements par les transports collectifs...
- Valoriser le potentiel local de production d'énergies renouvelables, tout en prenant en considération les sensibilités environnementales et paysagères :
  - Inciter à l'intégration de dispositifs de production d'énergies renouvelables dans l'aménagement des zones d'activités économiques;
  - Encourager les ménages dans l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables;
  - Développer la production d'énergies par valorisation de la biomasse (bois-énergie, valorisation des coupes et abattages, valorisation des résidus agricoles);
  - Privilégier la production d'énergie photovoltaïque sur les sites déjà artificialisés (toitures de bâtiments, friches urbaines, anciennes gravières ou carrières, aires de stationnement;
  - Permettre une production photovoltaïque au sol ou d'autres formes de production énergétique, sur des espaces agricoles ou des espaces en cours d'enfrichement, dès lors que le déploiement de la production énergétique est associé à une production agricole (élevage, serres photovoltaïques...);
  - Etudier au cas par cas les autres projets innovants de production locale d'énergies renouvelables.